L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI, 18 AOUT 1888.

OFFICIEL.

Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

Session Régulière de 1888.

No 119.] LOI

Pour prévenir l'emploi frauduleux du nom d'une personne qui n'est pas intéressée dans une affaire en exploitation, et pour assimiler cet acte à un crime et le frapper d'un châtiment.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'il est interdit à toute personne engagée dans une affaire quelconque de faire un usage frauduleux du nom d'une autre personne n'ayant aucun intérêt dans ladite affaire, ou de faire des affaires sous le nom de personnes qui n'y ont aucun intérêt.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toute personne violant les dispositions de la section précédente sera censée avoir commis un délit, et, si elle est déclarée coupable, sera passible de l'amende ou de la prison, ou des deux pénalités à la fois, au gré de la Cour.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFERIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
JOS. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 120.] LOI

Ordonnant que les appels de la paroisse Claiborne interjetés à la Cour Suprême, soient portés à la Cour Suprême siégeant à Shreveport, Louisiane.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que tous les appels de la paroisse Claiborne à la Cour Suprême de l'Etat, seront portés à la Cour Suprême siégeant à Shreveport, le second lundi d'octobre de chaque année.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire à la présente est abrogée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFERIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
JOS. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 121.] LOI

Pour autoriser les sheriffs criminels des différentes paroisses de l'Etat, y compris la paroisse d'Orléans, à employer, pour l'exécution des travaux mis sur les grands chemins, sur les levées, dans les rues ou aux édifices publics, tout prisonnier condamné à la prison de paroisse pour un crime ou un délit quelconque, pourvu que le consentement du dit prisonnier soit d'abord obtenu.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que désormais toutes les fois qu'un prisonnier, condamné à la prison de paroisse d'une paroisse quelconque de l'Etat, y compris la paroisse d'Orléans, par une cour de juridiction compétente, exprimera de son plein gré le désir d'exécuter un travail public sur les chemins publics, sur les levées, dans les rues, dans les édifices publics, ou dans des ateliers situés dans l'intérieur ou au dehors de la prison, le shérif criminel de la dite paroisse emploiera le dit prisonnier au travail que de gré entre les jurys de police des différentes paroisses et les autorités municipales des villes et villages, pourvu que le prisonnier reste toujours sous la garde et le contrôle du shérif.

Sec. 2.—Tout prisonnier qui consentira à travailler aura obtenu sur la durée de son emprisonnement une réduction d'autant de jours que ceux qu'il aura employés à travailler, la journée étant comptée de 12 heures.

Sec. 3.—Le conseil de ville de la Nlle-Orléans et les jurys de police des différentes paroisses sont autorisés à passer telles ordonnances qu'ils jugeront nécessaires pour mettre à exécution les dispositions de cette loi et pour organiser le travail des prisonniers et établir une discipline convenable.

Sec. 4.—Cette loi ne s'appliquera pas aux criminels condamnés aux travaux forcés.

Sec. 5.—Toute loi ou partie de loi contraire à la présente est et demeure abrogée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFERIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
JOS. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 122.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la Section 1 de la loi No 116 de 1886.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 1re de la loi No 116 de 1886, approuvée le 8 juillet 1886, est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants :

Tout résident de cet Etat, tombé dans l'indigence, qui aura été enrolé régulièrement dans cet Etat au service militaire armée de terre ou de mer, de la Confédération, pendant la dernière guerre civile, et qui, pendant la durée de son engagement, aura reçu une blessure rendant l'amputation d'un membre nécessaire, ou qui, par suite de cette blessure, est devenu incapable de toute occupation active, aura droit à un quart de section ou plus des terres vacantes de l'Etat. Les dispositions de la présente loi s'appliqueront également aux veuves de soldats confédérés, lesquelles ne sont pas à ce moment remariées, et qui sont dans l'indigence, obligées pour se pourvoir d'exercer un travail manuel, si leurs maris ont été tués en faisant campagne, ou s'ils sont morts de suites de blessures reçues dans le combat, ou s'ils sont péri d'une toute autre façon pendant qu'ils étaient au service de la confédération. Non, ou s'ils sont morts depuis après avoir été contraints de quitter le service à cause de leurs blessures. Les dispositions de cette loi s'appliqueront aussi à tout résident de cet Etat, qui, résidant à l'époque de l'enrolement, est entré au service de la confédération dans un autre Etat, et qui, pendant la période de son engagement, a reçu des blessures qui ont nécessité l'amputation d'un de ses membres, ou qui a été tué par ces blessures dans un tel état physique qu'il lui est devenu impossible de se livrer à un travail actif quelconque.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFERIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
JOS. GEBELIN,
Secrétaire d'Etat.

No 123.] LOI

Créant un juge de paix et un constable additionnels pour le second ward de la paroisse Terrebonne.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'un juge de paix et un constable additionnels sont créés pour le second ward de la paroisse Terrebonne. Les dits juge de paix et constable seront nommés par le Gouverneur, et leur mandat durera jusqu'aux prochaines élections générales de 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que les dits juge de paix et constable exerceront les mêmes honoraires que le juge de paix et le constable élus pour le dit ward en avril 1888; qu'ils exerceront les mêmes pouvoirs et auront les mêmes juridictions. Leurs successeurs seront désignés à la prochaine élection générale de 1892, de la même manière que les autres juges de paix et constables.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi aura tout son effet dès qu'elle aura été votée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
JOS. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 124.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau l'article 146 du Code Civil révisé de la Louisiane relatif à la garde provisoire des enfants pendant le cours des procès pour séparation et divorce.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que l'article 146 du Code Civil révisé de la Louisiane, est amendé et décrété à nouveau dans les termes suivants :

Section 1.—S'il y a des enfants par le mariage, dont la garde provisoire est réclamée à la fois par le mari et la femme, le procès étant encore pendant et non décidé, ce soin sera dévolu à la femme, qu'elle soit demanderesse ou défenderesse, à moins qu'il n'y ait de fortes raisons de la priver, en tout ou en partie, de cette tutelle provisoire, ce qui est laissé à la discrétion du juge.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois contraires aux dispositions de la présente, sont et demeurent abrogées ; cette loi aura tout son effet dès qu'elle aura été votée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFERIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
JOS. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Magnifiques ameublements de chambres à coucher, à l'enchère aujourd'hui, dans l'affaire de la succession de Florence L. Lee, 5 rue Royale de la Bourse. Curtis est les commence à 11 heures et l'heure fixée pour commencer la vente.

Bibliographie.

L'Art.—Cette revue bi-mensuelle illustrée est certainement l'une des plus belles publications de la librairie parisienne.

Depuis quatorze ans l'œuvre se poursuit et de cette la on peut vraiment dire qu'elle "court en marchant" "*courant vite*". Nous la suivons attentivement et ce nous est vraiment plaisir de rendre cette justice à la partie littéraire, à la partie illustrée.

L'Art est un in-folio, imprimé sur très beau papier et dont chaque livraison contient vingt pages de matières à lire avec grand nombre de gravures dans le texte, et deux gravures — toujours dignes du cadre — hors texte.

Le travail typographique est supérieurement exécuté; on peut citer, à bon droit, l'Art comme mon édition véritablement de luxe.

Nous n'avons pas besoin de dire que la partie artistique est remise à des designateurs des graveurs de premier ordre, et qu'il ne paraît là que des œuvres dignes de toute attention. Mais ce n'est point seulement le nom de ces maîtres qu'il nous faut louer ; notre devoir est aussi d'entreprendre ceux choisis avec l'autorité du goût du savoir.

C'est qu'en effet on remarque dans cette revue toute de l'art, ceux hommes qui marquent et par le talent de l'écrivain et par la connaissance profonde de l'histoire de l'art, de ses évolutions, de ses transformations, des luttes d'écoles, des points qui les divisent ou comme de ceux qui les unissent. Tous les musées du monde entier, toutes les collections d'amateurs, toutes les trouvailles nouvelles sont mis à contribution par ces critiques sévères, éminents, et grâce à eux l'Art forme une tonne distinguée et précieuse collection de copies, comme ses appréciations constituent un recueil de jugements à consulter, ayant forme et fond.

L'Art, qui a pour directeur et rédacteur en chef M. Eugène Véron, un esprit puissant qui a touché à tout, réussi en tout, et M. Paul Leroi critique artistique hautement et d'une grande sûreté de main, l'a conquis aussi bien des collaborateurs, dont chacun a fait sa marque dans la presse parisienne son succès est donc solidement assis.

Le dernier numéro que nous avons sous les yeux 1er août, contient le texte en vaut *Les Trompettes*, No 61, à *Saint-Germain-en-Laye*, par Paul Leroi ; *Les Archives de la Photographie du Louvre*, par Henry de Chennevières ; *Au Mont-Sacré* (fin), par Arsène Houssaye.

Comme gravures hors texte : *Fileuse bretonne*, eau forte originale de Bouvin ; *Pannean de vendre*, dessin à la plume, de L. Prieur. Le premier de ces sujets sortout est splendidement traité.

L'Art est complet, alors qu'il semble que l'artiste ait voulu écarter toute intention d'art et les plus sûrs moyens d'y arriver. C'est aussi que la figure de la fileuse est presqu'entièrement cachée par sa coiffe ; et qu'on ne voit sortir qu'une aigue exquisement à peine un profil.

La plupart des gravures dans le texte sont exécutées à des reproductions de François Bouvin, étonnis, à la plume d'une touche très de cette. Les crayons. En quelques traits on ne plonge pas toujours ses bonshommes.

West End.

MIDI AUJOURD'HUI.

Samedi, c'est à dire programme corsé et choisi.

Demain, aura lieu le début de Mlle Alice Raymond, qui arrivera ce matin à 9 heures, par le Queen and Crescent R. R., de Cincinnati. On connaît sa réputation : dans quelques heures on connaîtra la Artiste même. Elle paraîtra dans la troisième et la quatrième partie du programme, son premier morceau sera la polka *Young America*, de J. Levy, son second *La Gitana*, valse espagnole de Rico.

Deux numéros seulement : bien maigre, direz vous peut être. Mais attendez, ce n'est que plus : il y a de la coquetterie, mieux prescrire du délicat dans cette réserve. Ce sont la sûretés matières. Ce sont les deux fattes vous des les l'A. combien en mettez-vous le compte? Soyez tranquilles ils iront à quatre ou cinq tout au moins, en ces deux parties.

Donc, pleine chance de juger la virtuose.

Nous avons dit, dans un numéro précédent, que Mlle Alice Little avait pris un nom d'artiste, celui de Raymond, en raison de l'admiration que lui a toujours causée l'ouverture du *Raymond*, d'Ambroise Thomas. On sait combien, à l'orchestre du West End, et la troisième partie du concert de demain, celle où dessute Mlle Alice Raymond, s'annonce-ra précisément par cette même ouverture de *Raymond*, fort remarquable d'ailleurs. Attention délicate.

Orphéon Français.

Fort aimable soirée musicale hier à l'Orphéon Français, nous en reparlerons dans un prochain numéro.

Aujourd'hui nous nous contentons de féliciter les orphéonistes de leurs nouveau succès, et de les remercier de leur charmante façon de recevoir leurs invités, dont nous étions.

ROYAL
BAKING
POWDER
Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est la fidélité. C'est une merveille de pureté, de force et d'économie. Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle échappe aux maux à toute comparaison avec la multitude des mixtures prétendues économiques, sous valeur, basses qualités sous le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.

Vendue seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York.

En gros par SMITH BROS & CO.
SCHMIDT & ZIEGLER.
Janv. 27—1 an—eow, tus, sam

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 18 août 1888.

Indications—Pour la Louisiane : Pluies locales ; température presque stationnaire ; vents variables.

Température du 17 août 1888.

Thermomètre de R. & L. Claudel, Opticiens, No 145 rue du Canal.

Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	84	27
Midi	88	30
3 P. M.	85	28
6 P. M.	85	28

LA TEMPÉRATURE.

Bulletin quotidien.

Le *Signal Service* relève tous les jours, à la même heure, le degré de la température, moyenne et maximum, sur différents points des Etats-Unis. Le tableau suivant indique le maximum :

17 Août 1888.

	Degrés Fahrenheit.
Atlanta	90
Pensacola	88
Mobile	92
Montgomery	94
Vicksburg	88
Nouvelle-Orléans	90
Shreveport	94
Fort Smith	86
Little Rock	90
Galveston	88
Rio Grande	100
Corpus Christi	88
San Antonio	98
Brownsville	92
Chattanooga	86
Memphis	88
Nashville	88
Louisville	80
Palestine	92
Fort Sill	94
Fort Elliot	86
Fort Davis	86
Fort Eads	80

MARIAGES NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Benj F. Stempel à Mlle Frédérica Motz.
James Fardel à Mlle Elizabeth Kuntz.
Conrad Kiess à Mlle Susanna Cuda.
Henry Ludman à Mlle Anita Spaku.
James J. Casey à Mlle Mary L. Hickl.
Jeff McNamee à Mlle Mary Kinslee.
Jules C. Séguin à Mlle Emma Green.

Naissances.

Mme Basile Economidas, une fille.
Mme Joseph Lusk, un garçon.
Mme Peter L. Jones une fille.
Mme J. Numa Augustin, un garçon.
Mme Frederick C. Teutsen, Jr., une fille.
Mme John Baker, une fille.
Mme Geo. Deibert, un garçon.

Décès.

Auguste B. Wirth, 5 ans 14 rue Lapeyrouse.
Mme Veuve A. Charvey, 75 ans 244 rue Nord Miro.
Mme Veuve ——— Tagiasca, 80 ans, 208 rue Royale.
Mme Veuve Catherine Fullmer, 58 ans, rues Tchoupitoulas et Marengo.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Joseph Servat, Jr., à John Gaston Lacroix, un terrain dans l'Ilet borné par les rues Bienvenu, Déléry, Jumonville et Tricou, $1500.

I. N. Marks à R. Sholl, cinq terrains dans l'Ilet borné par les rues Washington, Troisième, Burdette et Zomple, $3000.

H. A. Beck à Mme Mary Louisa Wilson, un terrain dans l'Ilet borné par les rues Cadiz, Jena, Laurel et Constance, $1000.

Cour Civile de District—Henry Lochte & Cie contre Geo Bolache pour $300.

Andrew Downey contre James H. Breen, Thomas Carey et John W. Adams pour $2500 de dommages.

Pierre Donnes contre Pierre Canteron pour $995.

Jos. A. Dare contre A. Sailord pour $100.

Cour Criminelle de District.—Section B.

Paul Blum, voies de fait : $15 ou quarante huit heures.

Violation de la loi du dimanche—Trois accusations contre O. H. Schonhausen, une contre Larry Plant, Mike O'Hara, E. A. Bernard, Geo. Horzog.

Première Cour de Recorder. Wm. Cassidy, accusé de vol, a été acquitté.

Une lettre du juge Murphy.—Le juge Murphy a adressé au maire la lettre suivante : Nouvelle-Orléans, 17 août.—A l'honorable maire de la Nouvelle-Orléans.—Monsieur : Grande a été ma surprise, hier, de recevoir de votre secrétaire privé un document m'annonçant que vous me suspendiez de mes fonctions de recoudre à la première cour et me défendiez d'exercer ces fonctions jusqu'à ce que le Conseil municipal ait fait une enquête et statué sur les accusations qui pèsent contre moi.

Vous oubliez de m'informer de ce que sont ces accusations et de me dire quelle est la personne qui les a faites. C'est à mon grand regret, que je vous par votre décision que certaines personnes qui m'ont poursuivi avec acharnement depuis que je suis entré en fonctions, ont réussi à obtenir de vous des mesures conformes à leurs desseins.

Comme je l'ai déjà dit, j'ignore complètement en quoi consistent les accusations portées contre moi ; mais quelles qu'elles soient, je puis vous assurer que ma conscience ne me reproche aucune faute intentionnelle et que je ne crains pas de soumettre toute ma conduite officielle à l'enquête d'un comité d'hommes honnêtes et à l'esprit non prévenu.

Quoique ne m'opposant nullement, du moins personnellement, à ce que le Conseil de ville devienne juge de cette affaire, mon avocat m'a informé que la constitution de l'Etat de la Louisiane détermine la façon unique dont on peut s'assurer de ma compétence et de mon intégrité comme magistrat, et que toute la partie de la charte de la ville que l'on invoque pour employer une autre méthode, en vertu de laquelle on essaie de donner au maire le pouvoir de me suspendre de mes fonctions, et au Conseil celui d'agir à mon égard est inconstitutionnelle et restera, par conséquent, sans effet.

Dès-lors, je dois vous informer que je ne vous reconnais pas le pouvoir de me suspendre de mes fonctions non plus que je reconnais au conseil celui de juger mon affaire. Cependant, comme je n'ai pas les moyens d'opposer cette question de juridiction avant que le conseil ait agi, je vous demande de me rendre justice en formulant les accusations que vous pouvez avoir à porter contre moi afin que le conseil puisse agir sans délai car comme bien vous pensez tout délai en pareille circonstance est pour moi une grande injustice.

Veuillez agréer l'assurance de la haute considération personnelle de votre serviteur.

W. B. MURPHY,
Juge de la 1er cour de recorder.

Nlle-Orléans, ce 17 août 1888.

MM. les Editeurs de l'Abeille :

Messieurs,

Dans le numéro de ce matin, votre journal dit : "Madame Smith est propriétaire d'une maison mal famée qu'elle tient aux numéros 276 et 278 de l'Avenue Tulane."

Le fait est erroné.

Après une investigation pleine et entière, juste et impartiale, le juge Murphy a décidé que l'accusation portée contre Madame Smith, à ce sujet, était sans fondement.

Nous étions arrivés à la même conclusion, lorsque nous avons accepté la défense de Madame Smith.

Comme il s'agissait d'une question de morale publique, nous aurions refusé de nous charger de son affaire, si nous n'avions pas été convaincus de son innocence.

C'est une règle de conduite dont nous ne nous écartons jamais dans la pratique de notre profession.

Nous vous prions donc de publier cette communication pour réparer, autant que possible, le mal que fait à Mme Harriet Smith la déclaration qu'elle tient une maison mal famée, nonobstant la décision contraire du juge Murphy.

Agréez nos salutations empressées.

P. E. THÉARD & SONS,
Avocats.

A coups de couteau. — Hier soir, à 6 heures, un nègre du nom de John Moller, qui retournait chez lui, avenue Webster, à Alger, a été attaqué par trois individus, J. McCloskey, Jno. Price et James Rice. Les deux derniers se sont jetés sur lui et l'ont maintenu, pendant que le premier le blessait à coups de couteau. Il a reçu une blessure au bras droit, deux au côté gauche et à la cuisse.

Le blessé a été transporté à l'hôpital et ses assaillants ont été arrêtés.

Arrêté.—Le chef Hennessey a reçu avis de l'arrestation à Memphis, Tenn, du Dr James Walsh pour avoir enlevé deux jeunes filles à Hazelhurst et les avoir amenées à la Nouvelle-Orléans. Il a en outre à répondre à une accusation d'abus de confiance, pour laquelle il était recherché par la police du comté de Lenn, O.

Bris de paix.—Hier matin, entre minuit et 1 heure, trois individus nommés Dan Markey, John Shay et John Hughes, qui étaient ivres, se sont battus et querellés, au coin des rues Douane et Bourgogne, et ont, par leurs cris, amené les agents qui les ont arrêtés.

Tous trois ont été condamnés à $5 ou 10 jours.

Vol.—Mercredi matin, entre 2 et 3 heures, un voleur a pénétré chez M. Robt. Gabriel, rue Euterpe No 205 et après avoir enfermé dans leurs appartements respectifs les membres de la famille qui étaient endormis il a ouvert tous les tiroirs et bouleversé les meubles, mais il n'a pris rien en entendant du bruit dans un appartement voisin de celui où il opérait et il s'est enfui en laissant derrière lui un paquet de vêtements qu'il avait l'intention d'emporter.

Au Shakspeare Club. — Hier soir à 8:30 heures, MM. J. Flanner et Ed G. Schleider qui se trouvaient ensemble au Shakspeare Club, ont eu une querelle au cours de laquelle l'un d'eux a tiré un revolver et fait feu sur l'autre sans l'atteindre. Le chef de police Hennessey qui se trouvait être dans les salons du club, les a arrêtés tous deux pour décharge d'armes à feu dans les limites de la ville.

Emeute à la Nlle-Ibérie.—Les dépêches apprennent la nouvelle d'une émeute à la Nouvelle-Ibérie, qui a eu pour résultat la mort de M. E. P. Smith, ingénieur civil de Freetown et la disparition de dix-neuf nègres. On ignore toutefois si ceux-ci se sont enfuis ou ont été tués.

Cette émeute aurait été le résultat d'un désir de vengeance longtemps contenu et projeté contre les blancs par les noirs de Freetown, où se sont réfugiés tous ceux qui ont été chassés d'Abbeville et St. Martinville. Le corps de M. Smith a été transporté à la Nouvelle-Ibérie et l'on va se procurer des armes et des munitions en vue d'autres complications.

Paragraphes.—Le Board of Control du Nouveau Bassin a offert à M. H. Cage de lui acheter les deux remorqueurs "S. D. McEnery" et "Hough".

—Le quai de la rue Quartier qui s'affaissait a été remis à neuf par les soins du commissaire Lache qui pousse rapidement les travaux de curage des égouts de la rue Claiborne.

—Les négociants en fruits ont remplacé leur *steerdore* qui ne veillait pas à ce que le fruit fut déchargé des bateaux avec les précautions nécessaires.

MEUBLES ELEGANTS A L'ENCAN AUJOURD'HUI A LA RESIDENCE.

E. Curtis, encanteur, vend, aujourd'hui, tout le contenu de la bâtisse magnifiquement meublée, 172 rue de la Douane, rue Bourgogne, dans l'affaire de la succession de Florence L. Lee. Il y a cinq magnifiques ameublements de chambres à coucher en acajou massif, plusieurs magnifiques miroirs français, de riches side-boards et un magnifique piano dans la bot. La vente commence à 11 heures précises dans le salon.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Le général Boulanger.

Paris, 17 août—Le général Boulanger est de retour à Amiens. Il a été accueilli à son arrivée par des vivats et des affiches.

Rente française.

Paris, 17 août—Le trois pour cent est coté à 83 francs 75 centimes.

M. Parnell.

Londres, 17 août.—M. Parnell nie qu'il ait l'intention de resigner son siège au parlement, avant que la commission parlementaire ou la Cour écossaise ait terminé son enquête relativement aux accusations portées par le *Times* contre lui.

Protestation du gouvernement égyptien.

Londres, 17 août—Sur l'avis de la Porte, le gouvernement égyptien a protesté contre l'établissement d'un protectorat italien sur le Zoula.

L'Association Chrétienne des Jeunes Gens. La participation des princes.

Stockholm, 17 août—La troisième séance de la Convention de l'Association Chrétienne des Jeunes Gens s'est ouverte à 9 heures du matin, dans l'église Bauhlcholm.

Les exercices religieux ont eu lieu sous la direction de Rev Johnson, de Stockholm.

Après l'expédition des affaires courantes, la discussion a été portée sur cette question quels moyens employés l'association pour son développement. La parole a été donnée à M. Oats, de Glasgow, et au prof. Nils Longren, d'Allemagne.

On s'est occupé des travaux de l'association, en vue de la suppression de la littérature immorale. Il a été question de la lecture du rapport du comité général sur ceux des différents comités des différentes contrées. Ce rapport fait ressortir le bien accompli pendant les quatre ans qui viennent de s'écouler ; il recommande fortement aux sociétés de continuer dans les pays de mission des travaux de la société.

Il fait ressortir l'importance d'établir des secrétariats et des locaux dans les grandes villes.

Un des principaux projets traités a été l'exposition du moyens employés par l'association pour améliorer le développement physique de la jeunesse, un travail préparé par M. Luther Gulich de l'association des écoles de Springfield, Massachusetts a été écouté avec un grand intérêt. M. le Dr. Watkins, de Suède et M. J. Paton, de Lôndres ont traité le même sujet.

La Convention a reçu un télégramme du Roi Oscar, qui est maintenant à Berlin. Il regrette, dit-il, d'être absent. Il appelle sur l'assemblée la bénédiction du Saint-Esprit.

Les délégués ont été invités à prendre une collation au palais royal de Drottningham, lundi. Quand, il y a quelques semaines, le Prince Oscar était à Londres, il a été informé que le prince de Galles et son fils, étaient l'ouverture du gymnase de l'Association Chrétienne des Jeunes Gens et il prononça un discours. Il inscrivit ensuite généreusement en faveur de l'œuvre, ainsi que le prince de Galles, tous les deux sans y être sollicités.

Le roi, son fils, le prince de la Couronne, ont manifesté un grand intérêt à la Convention qui allait s'ouvrir à Stockholm. Il se sont mis à la tête de la souscription pour que somme importante.

Les troubles du Manoua.

Chicago, 17 août. — Une dépêche de Wichita, Kansas, dit qu'un des officiers de sa compagnie de milice qui est revenue du comté de Stevens, rapporte que tout fait prévoir une nouvelle lutte entre Woodsdale et Hugotin. La population de la première localité déclare qu'elle veut venger la mort de quatre de ses citoyens.

La situation dans le comté de Grant est si tendue, que les citoyens ont demandé au général Myers de laisser une compagnie dans chacune des localités de Cincinnati et Ulysses, attendu qu'entre ces localités il existe une terrible rivalité relativement au siège du comté.

Les deux soudoient une population interlope qui, moyennant un dollar par jour, plus la pension, est prêt à voter pour ou contre l'une ou l'autre localité, les uns d'abord, les autres ensuite, et chaque instant, aux maires ; de là la demande de licences dont nous venons de parler.

Les récoltes du Minnesota et du Nebraska.

Chicago, 17 août—Une dépêche de Minneapolis, Minnesota, dit que, du résumé fait avec soin de rapports provenant de 1200 correspondants du Minnesota et du Dakota, il résulte que le dommage causé au blé, ce printemps, n'a pas été exagéré ; à peine une douzaine ont négligé de signaler les causes diverses de ces désastres.

Pas un rapport du sud de l'Etat n'a manqué de noter les dommages causés par les puces et autres insectes qui dévastent les moissons, et cela, depuis nombre d'années. Seulement, ils constatent que le territoire affecté s'élargit, chaque année. C'est surtout dans le nord que les dégâts sont signalés. 80 pour cent des rapports accusent des dégâts provenant de la rouille.

Le plus grand danger dans l'extrême nord vient des gelées précoces. Le temps que nous avons actuellement ne fait pas prévoir que la moisson sera hâtive. Les dommages grandissent, tous les jours ; la coupe du blé est continuellement retardée. On s'attend à ce que le prochain rapport du gouvernement accuse une baisse de 8 pour cent sur le blé du printemps, dans le cours du mois d'août.

Quand au sud de l'Etat, le danger n'est pas passé. Comme le blé en gerbe et comme celui qui est en meule est sans cesse mouillé par les pluies de chaque jour, il peut en résulter une grande différence à notre récolte et celle qui est apportée sur le marché. Quelques régions accusent une assez forte augmentation dans la superficie du terrain semé en blé, mais le nombre n'est pas aussi grand qu'on l'a cru généralement.

Certaine experts, qui ne sont pas enclins à l'exagération, estiment que la récolte de 1888 dépassera les précédentes de 100,000,000 de boisseaux, dans le Minnesota et le Dakota. Il est prudent, à cause des mauvais temps que nous avons eu dernièrement, de ne rien tenir à 80,000,000 de boisseaux.

Les récoltes du Nebraska.

Chicago, 17 août—Une dépêche de Sioux City, Iowa, dit que, suivant les rapports de 75 points différents du Nebraska, le blé, les avoines et les autres grains ont presque complètement manqué.

Les pluies presque continuelles, les vents violents, les tempêtes de grêle de la semaine dernière ont détruit le peu d'espoir que l'on conservait dans la moisson.

Le maïs, dans notre section, aura à subir les dangers de la gelée.

La naturalisation des Scandinaves.

Chicago, 17 août—Le club de naturalisation suédo-américaine, qui a travaillé activement, toute l'année, à engager les résidents danois, suédois, norvégiens à devenir citoyens des Etats-Unis, a réussi à convaincre plus d'un millier, et il espère en gagner encore plus dans les mois qui vont suivre.

Hier soir, 275 ont été amenés devant le juge Barnett, où ils ont acquis les droits définitifs de citoyenneté. Il en reste plus de 200 qui attendent la fin de la période de déclaration d'intention pour prendre leurs papiers.

WASHINGTON.

CONGRES.

Sénat.

Washington, D. C., 17 août—Les sénateurs Frye et Morgan sont arrivés à une entente au sujet du traité des pêcheries pour leurs factions respectives et ont décidé que le vote sur la ratification du traité sera pris mardi prochain.

Washington, 17 août—Il a été proposé par le sénateur Manderson un amendement au bill des déficits, en vue d'allouer $10,000 pour continuer et compléter les études d'arpentage et de levée de plans pour les réserves militaires abandonnées.

Le comité de l'Education et du Travail a résolu de faire un rapport favorable sur le bill présenté par M. Cameron pour incorporer l'Institut national de Washington. Le but est de former des professeurs pour les branches industrielles de l'enseignement dans écoles publiques aux Etats-Unis.

Le sénateur Harris doit présenter un amendement au bill des allocations diverses civiles, allouant $200,000 pour arrêter la propagation de la fièvre jaune. Cette somme serait à ajouter à celle déjà disponible. Ce qui ferait un total de $350,000.

En ce qui concerne l'affaire des cadets de la marine qui après avoir passé devant une cour martiale ont été trouvés coupables et chassés, le Président a commué la sentence à un emprisonnement de 30 jours et la privation d'une demi-année de congé. Le Président dit que le délit dont ont été convaincus, les jeunes gens, mérite une sévère punition. Tout cadet qui veut occuper un emploi honorable dans la marine doit s'abstenir de ces misérables pratiques ; c'est avec raison qu'on les destitue ; il n'est pas pour lui interdit toute rentrée dans la marine. Je crois pouvoir pardonner à ceux qui ont autrement de bons services et de bons antécédents. De cette façon, je crois que ces jeunes gens dignes, d'affection, de sympathie, achèvent leurs études, afin de pouvoir plus tard, rendre service au pays.

Le chirurgien en chef Hamilton.

Washington, D. C. 17 août—Le chirurgien en chef Hamilton a envoyé le télégramme suivant au Dr Neal Mitchell, à Jacksonville : "Félicitations sur la perspective encourageante de la lutte. Ne pas avant que la commission parlementaire ou la Cour écossaise ait terminé son enquête relativement aux accusations portées par le *Times* contre lui.

Le chirurgien Hamilton a reçu auparavant un télégramme de l'aide chirurgien Clarkson, du Fort Monroe, annonçant qu'il a mis en quarantaine le steamer anglais *Atlanta*, arrivé de Pensacola en sept jours à Newport.

La dépêche ajoute qu'on est en train de plaindre le steamer, sans enlever son chargement de bois.

Le Dr Hamilton a télégraphié au Dr Clarkson de tenir le steamer à l'ancre dans le North Chanuel, près du Cap Charles, et de le garder en quarantaine, afin de faire d'autres observations.

Le juge Thurman.

Columbus, Ohio, 17 août—Une délégation de Chicago est arrivée ici et s'est rendue cette après-midi chez le juge Thurman. Jusqu'ici on ignore quelle est sa mission.

Les troubles d'Abberville

Lafayette, 17 août—Une dépêche spéciale de Lafayette dit au sujet des troubles d'Abberville : "La ville, depuis quelque temps, était infectée de vagabonds et de femmes de mauvaise vie, qui semblaient jeter un défi à la population en étalant leur conduite scandaleuse. Un groupe de jeunes gens, la plupart employés dans des magasins d'Abberville, ont commencé samedi sur une croisade contre ces gens de mauvaise réputation et ont fustigé plusieurs hommes et femmes."

Le naufrage du Geiser—Autres nouvelles.

New York, 17 août—L'absence de nouvelles du *Thingvalla* cause beaucoup d'inquiétudes. Si, ainsi qu'on l'a rapporté, celui ci est parti pour Halifax, il aurait du être déjà rendu dans ce port.

D'une autre part, il est possible que le *Thingvalla* ait été rencontré et remorqué par le steamer *Caspian*, de la ligne Allan, venant de Liverpool, ou par le steamer *Portia*, de la ligne Red Star, de St John, Terre Neuve ; ces deux steamers sont très rapprochés à Halifax et peuvent indubitablement remorquer le *Thingvalla* en se rendant à Halifax.

New York, N. Y. 17 août—La liste correcte des victimes est de 105, ainsi que le rapporte le capt. Muller, du steamer Geiser. Celui porte 93 passager et un équipage de 43. Quatorze passagers ont été sauvés, ainsi que 12 hommes d'équipage. Ce qui fait 79 passagers et 26 hommes d'équipage noyés. S. E. Hanson, de Worcester, Mass. A. L. Johnson & Cie., de St. Paul, Minn ; A. Martenson & Cie., de Chicago et A. C. Winnestown, de Philadelphie, agents de la ligne, ont été notifiés d'envoyer leurs listes de passagers vendus pour le Geiser.

Mme Ida Maugrave, qui a péri avec son enfant, avait acheté son ticket à Worcester. Quatorze passagers et dam ont été vendus à St-Paul. Trois de ces derniers passagers se sont sauvés. Quarante-et-un passagers avaient acheté leurs billets à Chicago ; six de ceux-ci ont été sauvés ; neuf-trois passagers ont acheté leurs billets au No 13 State street, New York ; trois de ces derniers ont réussi à se sauver.

New York, 17 août—Sept heures après la collision, le *Wieland* était en vue. Peter Julius Jorgensen, second du *Geiser*, dit :

La seule explication que je puisse donner est qu'il y avait une pluie torrentielle. Un des officiers était sur la passerelle, et un autre se trouvait sur le pont, occupé à jeter la sonde quand la collision arriva."

Il n'y a pas d'excitation au bureau de la Compagnie en cette ville, car la plupart des passagers étaient de l'Ouest.

Boston, M